

Numéro 8 - Octobre/Novembre 2018

VOTATION DU 25 NOVEMBRE: LES POSITIONS DU PLR

NG

le NOUVEAU
GENEVOIS

*Initiative sur l'auto-
détermination:
NON à l'isolement
de la Suisse*

GRAND FORMAT

Retour sur l'Université d'été

FISCALITÉ

Enfin une victoire!

PLR VILLE DE GENÈVE

*Simon Brandt, candidat
au Conseil administratif*

**MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS**

AGENDA

Novembre

8 novembre 2018 Conférence du conseiller fédéral Ignazio Cassis
À 17h30 à l'auditoire Alexei Jaccard d'Uni Mail

15 novembre 2018 Assemblée des délégués
À 19h à Uni Mail

25 novembre 2018 Votation populaire

26 novembre 2018 Assemblée générale du PLR Meyrin-Cointrin
À 19h au restaurant «Le Garoco»

Décembre

6 décembre 2018 Assemblée des délégués
Détails suivront sur plr-ge.ch

Janvier

12 janvier 2019 Assemblée des délégués PLR Suisse à Genève
Détails suivront sur plr-ge.ch

19 janvier 2019 Apéritif des vœux
Détails suivront sur plr-ge.ch

Mars

14 mars 2019 Assemblée des délégués
Détails suivront sur plr-ge.ch

Mai

2 mai 2019 Assemblée générale
Détails suivront sur plr-ge.ch

SOMMAIRE

P. 3 **ÉDITO** *N'affaiblissons pas la Suisse, non à l'initiative «pour l'autodétermination»*

P. 4-11 **DOSSIER** *Votation populaire du 25 novembre 2018*
- *Inutile, dangereuse et irresponsable: NON à l'initiative pour l'autodétermination!*
- *Des contrôles efficaces pour les assurances sociales*

P. 12-23 **GRAND FORMAT** *Université d'été*
- *En route vers les fédérales*
- *Principe et financement d'un congé parental*
- *Les grandes réformes fiscales*
- *L'accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne*

P. 22-30 **GENÈVE** *Une vraie déduction fiscale des frais de garde de nos enfants*

P. 30-31 **PLR GENÈVE** *Le PLR fidèle au Samedi du partage*

P. 32-35 **ASSOCIATION** *Conseil administratif : les raisons d'une candidature*

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Alexandre de Senarclens, président

N'affaiblissons pas la Suisse, non à l'initiative « pour l'autodétermination »

Le 25 novembre prochain, nous voterons sur l'initiative « pour l'autodétermination » qui vise à inscrire dans la Constitution la primauté du droit constitutionnel sur le droit international. Ce texte, lancé et soutenu exclusivement par l'UDC, ajoute l'obligation pour la Suisse de renégocier, voire dénoncer, les traités internationaux qui s'avèreraient contraire à la Constitution fédérale. Une initiative fallacieuse qui voudrait nous faire croire que la souveraineté de la Suisse est en danger. Or il n'en est rien. Ces traités sont d'abord débattus et votés au sein des deux Chambres fédérales, puis le peuple peut être consulté par voie de référendum. Lorsque la Suisse s'engage, c'est parce qu'elle y trouve un intérêt et non pas pour plaire à de mystérieux « juges étrangers », un slogan de campagne qui sonne creux. Si, en revanche, elle n'y trouve plus d'intérêt, la Suisse peut évidemment dénoncer un accord. En tout temps, elle reste donc libre et souveraine.

De plus, en cas d'acceptation de cette initiative, la Suisse deviendrait un partenaire peu fiable dans les négociations internationales. En effet, elle indiquerait aux États co-contractants qu'elle n'est pas sûre de pouvoir respecter l'accord qu'elle conclut si le droit suisse devait

à l'avenir changer. Notre pays, petit État exportateur, a besoin par définition d'un droit international fort et contraignant pour faire valoir ses droits devant les instances de règlement international des litiges (par ex. l'OMC). C'est aussi cela la souveraineté. Enfin, quelle image donnerions-nous de notre pays alors que nous abritons les plus importantes organisations internationales et que Genève est le berceau du droit international humanitaire. C'est pour ces motifs que le PLR s'engagera avec force dans cette campagne afin de protéger, comme il l'a toujours fait, le respect de nos institutions.

Dans le dernier numéro de septembre, je vous annonçais ma décision de quitter mon poste de président du parti en octobre, après près de trois ans et demi passé à sa tête. Au vu de l'actualité récente, j'ai considéré que les conditions n'étaient pas réunies pour changer de président et qu'il était important de privilégier la continuité. J'ai donc décidé de poursuivre mon mandat jusqu'à son terme statutaire, à savoir le premier semestre 2019. Je profite ici de vous remercier de l'unité dont vous faites tous preuve en cette période troublée et me réjouis de vous retrouver lors de notre prochaine assemblée des délégués qui désignera nos candidats pour les élections fédérales, le 15 novembre prochain.



RÉDACTION :

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR *Les Libéraux-Radicux* Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE :
PLR Genève

ABONNEMENT :

Abonnement (1 an) : Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.-
Abonnement de soutien : Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTRICE EN CHEF :

Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch



CRÉATION ET RÉALISATION :
UNE (une.ch)

MARKETING & PUBLICITÉ :

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

IMPRESSION :

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE :
UNE (une.ch)

LES VOTATIONS DU 25 NOVEMBRE EN 3 MINUTES

Initiative populaire « Pour la dignité des animaux de rente agricoles » : NON

L'initiative dite «pour les vaches à cornes» vise à inscrire dans la Constitution l'obligation pour la Confédération d'accorder un soutien financier pour les vaches et les chèvres tant qu'elles portent leurs cornes. Outre les coûts que représente une telle mesure, elle implique une réduction importante de la marge de manœuvre de la politique fédérale en matière de bien-être des animaux et de politique agricole. De plus, aucune étude ne prouve qu'enlever ses cornes à un animal lui fait particulièrement mal. Il ne se justifie donc pas que l'État s'immisce dans la décision des agriculteurs d'écorner ou non leurs animaux en tenant compte notamment du risque d'accident accru que représentent des animaux à cornes. Pour ses raisons, le PLR Genève recommande de refuser cette initiative.

Initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers » : NON

L'initiative pour l'autodétermination veut instaurer un mécanisme rigide de résolution des conflits entre un traité international et la Constitution, afin d'accorder l'absolue priorité à cette dernière. Elle obligerait la Suisse à ne pas respecter des traités internationaux importants et à les renégocier, voire les dénoncer. Son acceptation mettrait évidemment à mal la crédibilité de la Suisse au niveau international. Mais sur le plan interne également, elle entraînerait une insécurité juridique, qui serait nuisible pour les entreprises et l'emploi. De plus, elle affaiblirait la protection des droits de l'homme dont bénéficie la population. Le PLR Genève s'oppose donc à cette initiative, qui menace le modèle suisse. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Murat Julian Alder et Joëlle Fiss, p. 6.*

Modification de la loi sur la surveillance des assurés : OUI

Ce projet vise à intégrer dans la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) une base légale pour la surveillance des assurés. Ce nouvel article autorise l'observation d'un assuré en cas de soupçons concrets d'abus dans les assurances sociales. Cette modification législative a été rendue nécessaire par un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de 2016, qui a jugé que la pratique en matière d'observation des assurés manquait de base légale. Ainsi, il s'agit d'ancrer dans la loi, et par la même occasion de mieux encadrer, ce que les assurances sociales faisaient déjà depuis 2009. Le PLR Genève soutient cette réforme, qui donne des outils nécessaires aux assurances sociales pour lutter contre les abus, tout en renforçant la protection des assurés concernés. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Benoît Genecand, p. 10.*





INUTILE, DANGEREUSE ET IRRESPONSABLE: NON À L'INITIATIVE POUR L'AUTODÉTERMINATION !

L'initiative de l'UDC dite «pour l'autodétermination» est le principal enjeu de la votation populaire du 25 novembre prochain. Murat Julian Alder, député au Grand Conseil, et Joëlle Fiss, analyste en droit de l'homme, relèvent les risques qu'elle représente pour la Suisse et ses habitants.



Par Murat Julian Alder et Joëlle Fiss

L'initiative «le droit suisse au lieu de juges étrangers», dite «pour l'autodétermination», propose de placer la Constitution fédérale au-dessus du droit international dans la hiérarchie des normes de notre pays. Cette initiative est aussi inutile, que dangereuse et irresponsable.

Des accords internationaux librement consentis

Conformément à la Constitution fédérale, le Conseil fédéral signe et ratifie les traités internationaux, lesquels sont soumis pour approbation à l'Assemblée fédérale. Les plus importantes de ces conventions sont d'ailleurs soumises au référendum.

C'est donc souverainement et démocratiquement que la Suisse décide des accords qu'elle entend conclure avec les autres pays. La conclusion d'un traité ne peut jamais lui être imposée par l'étranger. Si notre pays considère qu'une convention ne lui est plus favorable, il peut le dénoncer ou le renégocier. En d'autres termes, l'initiative «pour l'autodétermination» brille tout d'abord par son inutilité.

La crédibilité de la Suisse menacée

La conclusion d'un accord international repose sur une analyse préalable des opportunités et des risques, d'une part, sur des négociations avec les autres pays contractants, d'autre part. Or, ne l'oublions pas, l'une des principales forces de la Suisse n'est autre que sa stabilité institutionnelle et la confiance qu'elle inspire aux autres États.

Adopter un mécanisme qui aurait pour effet de ne plus garantir que la parole donnée sur la scène internationale soit honorée sur le plan national aurait pour effet d'anéantir notre crédibilité et notre capacité à tenir nos engagements. La solidité juridique de la Suisse en serait affaiblie, ce qui découragerait les investisseurs et porterait gravement atteinte à nos intérêts politiques et économiques.

« Adopter un mécanisme qui aurait pour effet de ne plus garantir que la parole donnée sur la scène internationale soit honorée sur le plan national aurait pour effet d'anéantir notre crédibilité et notre capacité à tenir nos engagements. »

Pire, la liberté de manœuvre de nos négociateurs s'en retrouverait affaiblie, puisque leurs interlocuteurs demanderaient forcément à la Suisse de fournir des garanties ou des gages supplémentaires afin de s'assurer que les accords conclus avec notre pays seront effectivement respectés. En d'autres termes, l'initiative «pour l'autodétermination» constitue un danger considérable pour le fonctionnement de nos institutions et pour la vitalité de notre économie.

Un affaiblissement de la protection des citoyens

Enfin, nous sommes une nouvelle fois en présence d'une belle démonstration de cette attitude lamentable qui consiste à fustiger tout ce que les États européens entreprennent depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour faire de l'Europe un havre de paix et de stabilité.

De nouveau, on mélange l'Union européenne (UE), dont la Suisse ne fait pas partie, et le Conseil de l'Europe, organisation internationale dont la pièce maîtresse est la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et dont notre pays est membre depuis 1963.

L'initiative «pour l'autodétermination», qui évoque des «juges étrangers» dans son titre tendancieux sans même en faire état dans le texte constitutionnel proposé, a notamment en ligne de mire la Cour européenne des droits de l'homme, composée d'un juge par État membre.

« L'initiative « pour l'autodétermination » affaiblit les citoyens de notre pays en les privant d'une protection juridique qui a clairement fait ses preuves. »

Or, il ne s'agit pas de «juges étrangers», mais bien de juges internationaux élus par une assemblée composée de parlementaires nationaux issus des pays membres du Conseil de l'Europe. De surcroît, la Suisse est le seul État partie à la CEDH qui compte deux juges à Strasbourg! En effet, le Lichtenstein est également représenté par un juge suisse.

La Suisse n'est désavouée par la Cour européenne des droits de l'homme que dans environ 1,6 % des affaires la concernant. Notre pays peut dès lors être considéré comme un modèle en matière de protection des droits fondamentaux, quand bien même on peut toujours faire mieux. N'oublions pas non plus qu'historiquement, les libertés fondamentales ont pour objectif de nous protéger des régimes totalitaires et des excès de l'État.

En d'autres termes, l'initiative «pour l'autodétermination» affaiblit les citoyens de notre pays en les privant d'une protection juridique qui a clairement fait ses preuves. En cela, cette initiative est parfaitement irresponsable.

Le 25 novembre 2018, nous vous invitons à voter et à faire voter NON à cette plaisanterie qui a assez duré!



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières



ÉLECTIONS FÉDÉRALES : APPEL À CANDIDATURES

Le 20 octobre 2019 auront lieu les élections fédérales. Les candidats PLR seront désignés lors de l'assemblée des délégués le 15 novembre prochain.

Le PLR Genève ouvre deux appels à candidatures, pour l'élection au Conseil national et au Conseil des États. Tous les membres intéressé-e-s peuvent envoyer une lettre de candidature à l'adresse de la Secrétaire générale, Madame Audrey Covo (audrey.covo@plr-ge.ch) jusqu'au 1^{er} novembre 2018 à 12h00.

Passé ce délai, le dépôt de candidature est clos. Tous les membres qui auront valablement déposé leur candidature recevront un accusé de réception.

Seuls les membres qui se seront acquittés de leur cotisation 2018 et de leurs autres obligations envers le parti seront présentés.

Documents à transmettre pour la candidature aux élections fédérales:

- Curriculum vitae
- Extrait du casier judiciaire (6 mois max.)
- Extrait du registre des poursuites (6 mois max.)
- Attestation fiscale (6 mois max.)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat du parti (022 818 42 42 ou info@plr-ge.ch).

DES CONTRÔLES EFFICACES POUR DES ASSURANCES SOCIALES SAINES

En mars dernier, le parlement fédéral a décidé d'ancrer dans la loi la possibilité pour les assurances sociales d'effectuer des observations des assurés en cas de soupçons d'abus. Un référendum ayant abouti, le peuple suisse se prononcera le 25 novembre 2018 sur cet objet. Benoit Genecand, conseiller national, soutient ce projet équilibré.



Par Benoit Genecand

La nouvelle base légale pour la surveillance des assurés qui nous est présentée est un sujet délicat pour un parti attaché à la sphère privée comme l'est le PLR. Il s'agit de savoir si une violation de cette sphère privée se justifie à fin d'enquête dans le cas de soupçons de fraudes aux assurances sociales.

Un outil de cohésion

Les assurances sociales sont un filet indispensable à la cohésion: il permet aux plus faibles de continuer à vivre dignement. Il permet à celles et ceux touchés dans leur corps suite à un accident, une maladie ou un autre aléa de la vie de faire appel à la solidarité collective sans devoir dépendre de l'assistance.

Parfois, rarement, cette confiance est abusée par des personnes qui profitent du système. Qui font des déclarations fausses pour obtenir des prestations. Le plus souvent, la prestation visée est une rente. C'est la prestation qui a le plus de valeur pour les fraudeurs et, évidemment, ce sont des abus qui coûtent cher à la collectivité. Prenons un faux invalide qui obtiendrait un versement de 4000 francs par mois. Si la personne en bénéficie pendant dix ans, le total s'élève à 480'000 francs. Des sommes considérables, on le voit.

« La question que pose cette loi est celle-ci: que faire quand des indices concrets donnent à penser qu'il y a perception indue de la prestation ? »

On peut affirmer que la prise en charge collective et solidaire de l'assurance invalidité ou de l'assurance accident est très largement acceptée par la population. Parce que chacun sait que nul n'est à l'abri et que l'on pourrait soi-même dépendre un jour de la solidarité du groupe. Et parce que,

quand quelqu'un est frappé par le destin, il est juste que le groupe le soutienne. On peut tout aussi sûrement dire que ceux qui truquent et abusent du système provoquent une profonde colère.

La lutte contre les abus

La question que pose cette loi est celle-ci: que faire quand des indices concrets donnent à penser qu'il y a perception indue de la prestation? La réponse est évidemment: entreprendre toute mesure d'instruction de nature à clarifier la situation. D'abord sur une base documentaire, via internet, via Facebook ou par téléphone, puis par des mesures d'observation si le soupçon ne peut être levé autrement.

« De 2009 à 2016, ces mesures d'observation ont permis de déjouer des fraudes et d'économiser des dizaines de millions de francs. »

En termes statistiques, nous parlons de 0,5 % des cas qui font l'objet d'une observation dans le cadre de l'AI et de 0,03 % pour les prestations de l'assurance accident. De 2009 à 2016, ces mesures d'observation ont permis de déjouer des fraudes et d'économiser des dizaines de millions de francs. La Cour européenne des droits de l'homme a toutefois constaté en 2016 que la base légale était insuffisante pour autoriser ces pratiques. Afin de pouvoir à nouveau effectuer des contrôles, le parlement a procédé à une modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LGPA). En y intégrant un nouvel article sur les mesures d'observation, il en a profité pour mieux les définir et les limiter (voir tableau issu de la brochure de votation du Conseil fédéral).

Observations : Tableau comparatif des moyens autorisés

Moyens que les assurances sociales (en cas d'acceptation du projet), la police, le Ministère public et le Service de renseignement peuvent utiliser :

	Assurances sociales	Police / Ministère public	Service de renseignement
Enregistrements visuels et sonores dans des lieux librement accessibles	●	●	●
Enregistrements visuels et sonores à l'intérieur d'une habitation (salon, chambre à coucher, buanderie, etc.)	●	●	●
Enregistrements visuels et sonores au moyen de drones	●	●	●
Enregistrements visuels et sonores au moyen de microphones directionnels, de dispositifs de visée nocturne, d'écoutes clandestines, etc.	●	●	●
Localisation de personnes au moyen de traceurs GPS ou d'appareils analogues	●	●	●
Surveillance de la correspondance par poste ou télécommunication	●	●	●
Pénétration dans un système informatique	●	●	●

● autorisé ● autorisé sur décision d'un juge ● non autorisé

Assurances sociales : établir le droit à des prestations d'assurance

Police / Ministère public : poursuivre les infractions visées à l'art. 269, al. 2, du code de procédure pénale

Service de renseignement : lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Des limites strictes

Une observation secrète constitue une atteinte grave à la vie privée. Il faut donc éviter toutes celles qui sont inutiles, arbitraires ou disproportionnées. La modification législative fixe des limites strictes. Ces observations ne pourront ainsi avoir lieu qu'en dernier recours, c'est-à-dire uniquement s'il n'existe aucun autre moyen de procéder à la vérification ou que les autres moyens seraient disproportionnés. L'assuré ne pourra pas être observé dans un espace relevant de la sphère privée comme un salon. La durée des observations sera limitée et tous les moyens ne seront pas autorisés. Les assurances sociales ne pourront donc pas recourir à des moyens comparables à ceux dont font usage la police ou le service de renseignement dans la lutte contre le crime et le terrorisme.

« Ce projet assure un juste équilibre entre la nécessité de procéder à des contrôles, d'une part, et celle de protéger les droits fondamentaux, d'autre part. »

La nouvelle base légale sur l'observation protège aussi les droits des personnes concernées : quiconque a fait l'objet d'une observation devra en être informé et pourra contester la légalité de cette mesure devant un juge. Le projet garantit donc la transparence et évite les observations arbitraires ou inutiles. En outre, les personnes qui effectueront l'observation seront soumises au secret de fonction.

Les assurances sociales ont le devoir d'établir le droit aux prestations avec diligence. D'un autre côté, les personnes qui sollicitent des prestations ont droit à une procédure correcte et au respect de la sphère privée. Ce projet assure un juste équilibre entre la nécessité de procéder à des contrôles, d'une part, et celle de protéger les droits fondamentaux, d'autre part.

Pour toutes ces raisons, le Conseil fédéral, le parlement, le PLR Suisse et l'assemblée des délégués genevois vous recommandent d'accepter la base légale pour la surveillance des assurés et de voter OUI le 25 novembre.

EN ROUTE VERS LES FÉDÉRALES

Cette année, l'Université d'été a mis l'accent sur la politique fédérale en vue des élections de l'automne prochain. Gregory von Niederhäusern, vice-président du parti et organisateur de la manifestation, revient sur cette journée si spéciale pour notre parti.



Par Gregory von Niederhäusern

Même si le temps s'est montré plus capricieux que les années précédentes, l'édition 2018 de l'Université d'été de notre parti a connu un franc succès. Durant une matinée, les 120 participants se sont penchés sur trois thématiques fédérales d'importance : le principe et le financement d'un congé parental, les grandes réformes fiscales et l'accord-cadre avec l'Union européenne. Comme chaque année, trois jeunes libéraux-radicaux ont également participé aux ateliers et vous en offrent une synthèse dans les pages qui suivent.

« Durant une matinée, les 120 participants se sont penchés sur trois thématiques fédérales d'importance : le principe et le financement d'un congé parental, les grandes réformes fiscales et l'accord-cadre avec l'Union européenne. »

L'atelier consacré au congé parental était animé par notre conseiller national Hugues Hiltbold. Après une présentation de l'état actuel des débats à Berne, les participants ont discuté de l'opportunité d'élargir le congé maternel aux pères et, surtout, de son financement. Surtout parce que le principe même n'a pas fait réellement débat, les participants s'accordant sur le fait que ce congé était nécessaire pour permettre aux jeunes familles de concilier vie privée et vie professionnelle. Vous retrouverez en page 14 l'article de Cyrille Dacogna consacré à cet atelier.

Nathalie Fontanet, conseillère d'État, et Christian Lüscher, conseiller national, ont animé l'atelier consacré aux grandes réformes fiscales. Il y a été question de PF17 naturellement, soit de la réforme de l'imposition des sociétés qui a succédé à RIE III, mais aussi de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur la valeur locative. Si ces trois sujets peuvent paraître quelque peu arides, ce n'est pas l'impression qu'ont eu les participants. En effet, Nathalie Fontanet et Christian Lüscher ont su exposer clairement les problématiques et les enjeux avant de mener une discussion passionnante et chaleureuse. Maxime Provini vous en livre un résumé en page 16.

« Il s'agira ensuite d'imaginer ensemble le programme que porteront nos candidats pour nous mener à une victoire dans les urnes en automne 2019. »

Enfin, Benoit Genecand, conseiller national, a animé l'atelier consacré à l'accord-cadre avec l'Union européenne. Après un rappel historique de la relation entre notre pays et son grand voisin depuis le rejet de l'adhésion à l'espace économique européen en 1992, il a présenté l'état actuel des discussions bernoises et les lignes rouges de la Suisse dans ce dossier. Notre conseiller national s'est finalement montré optimiste quant à la conclusion d'un accord respectant nos particularités pour une raison peu évoquée : l'Union a quantité d'autres problèmes à régler. Elle serait ainsi prête à accepter un accord qui lui convient dans les grandes lignes, même s'il consacre certains particularismes helvétiques. En somme, le « *Sonderfall Schweiz* » n'est ni menacé par la conclusion d'un accord-cadre avec l'UE, ni un obstacle à un tel accord. Vous trouverez en page 20 un résumé de ces discussions par Louana Bliidi.

Cette demi-journée, qui s'est terminée par un brunch chaleureux, a donc été l'occasion d'ouvrir la discussion sur certains des grands enjeux des élections fédérales d'octobre prochain. C'est une première étape pour notre parti, qui sera suivie en novembre par la désignation de nos candidats par l'assemblée des délégués. Il s'agira ensuite d'imaginer ensemble le programme que porteront nos candidats pour nous mener à une victoire dans les urnes en automne 2019.



WYCHODZĄCY Z
KONFERENCJI
←





PRINCIPE ET FINANCEMENT D'UN CONGÉ PARENTAL

Comment assurer un congé parental tout en ne préjudicant pas l'économie et l'organisation des PME? Et quels sont les moyens de financement? Voici les questions qui ont été abordées lors du premier atelier de l'Université d'été. Cyrille Dacorogna, membre des JLRG, nous livre les réponses qui ont émergées.



Par Cyrille Dacorogna

Un congé parental : oui mais pas au détriment de l'économie

Un congé parental est nécessaire à plus d'un titre. L'évolution de la société tend vers une restructuration de la répartition des rôles entre les parents. Plus largement, il existe un besoin, et une réelle envie, de la part de la population de changer les mentalités en donnant une place plus importante pour les parents à la naissance d'un enfant. Les discussions durant l'atelier reflètent ce besoin d'accorder une plus grande implication des parents lors de la naissance d'un enfant, et en particulier celle du père.

Afin d'accompagner cette évolution de la société, l'initiative populaire « pour un congé paternité raisonnable » a été déposée. Celle-ci a entraîné quelques contre-propositions qui ont pour but de répondre à la problématique de base – permettre une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle – tout en prenant en compte les réalités économiques du moment.

« Les discussions durant l'atelier reflètent ce besoin d'accorder une plus grande implication des parents lors de la naissance d'un enfant, et en particulier celle du père. »

L'initiative lancée par des syndicats et des associations, notamment Pro Familia Suisse et Travail.Suisse, propose un congé paternité d'au moins 4 semaines à prendre de manière flexible dans l'année qui suit la naissance. Le coût estimé d'une telle mesure est d'environ 420 millions par an, ce qui équivaut à un taux de cotisation des allocations pour perte de gain (APG) de 0,11 %. Cette proposition représente ainsi une charge importante pour l'économie. Elle impacterait donc, d'une part, fortement la compétitivité de nos entreprises et, d'autre part, aurait des répercussions non négligeables sur leur organisation, notamment pour les PME. C'est pour ces différentes raisons que le Conseil fédéral s'est prononcé contre cette initiative début juin.

La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales a, pour sa part, prôné un congé parental de 38 semaines afin d'encourager l'engagement des pères aussi bien dans les tâches domestiques que parentales.

Vers un congé parental raisonnable de 16 semaines

Au parlement fédéral, deux contre-projets indirects ont été lancés dont un, émanant du PLR, qui propose un congé parental de 16 semaines, dont les 8 premières semaines

seraient réservées à la mère et les 8 restantes à se répartir d'entente entre les deux parents. Ce contre-projet propose également d'augmenter les déductions fiscales pour l'impôt fédéral direct pour les frais de garde d'enfant à 25'000 francs au lieu des 10'100 francs actuels. L'idée est de «réduire la charge fiscale pesant sur les familles plutôt que de continuer à subventionner les garderies par l'intermédiaire de la collectivité».

« Une conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est nécessaire et un congé parental de 16 semaines paraît tout à fait en adéquation avec les réalités économiques. »

Les réactions des participants à l'Université d'été étaient partagées sur cette proposition. D'une part, certains membres attachent une grande importance à laisser une flexibilité dans la répartition des congés en fonction des besoins de chaque couple, à minimiser les décisions de l'État au sein de la vie privée et donc de ne pas légiférer trop en détail. D'autre part, certains ont souligné la nécessité d'avoir une répartition fixe des semaines de congé, afin de ne pas déstabiliser l'organisation des PME.

La commission parlementaire du Conseil des États a rejeté ce contre-projet, principalement en raison du fait qu'il remettait en cause les 14 semaines dont disposent les femmes actuellement.

Le second contre-projet conserve les 14 semaines de congé réservées aux mères, et propose 2 semaines supplémentaires à prendre dans les six mois de la naissance de l'enfant. Le financement se calquerait sur le modèle de l'assurance maternité, via les APG.

Selon Aude Pugin, présidente de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, «il y a beaucoup d'entreprises qui ont déjà intégré le congé parental indépendamment du fait qu'il soit étatisé ou non. Je pense que c'est quelque chose qui va se faire assez naturellement». C'est également le sentiment qui s'est dégagé au terme de l'atelier: une conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est nécessaire et un congé parental de 16 semaines paraît tout à fait en adéquation avec les réalités économiques.



GROUPE SPG-RYTZ



Un conseil immobilier global

Un réseau de compétences

GROUPE SPG-RYTZ

spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA

Case postale 6255 – 1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 30 00

RYTZ & CIE SA | NYON

Case postale 1360 – 1260 Nyon
T +41 (0)58 810 36 00

RYTZ & CIE SA | LAUSANNE

Case postale 1256 – 1001 Lausanne
T +41 (0)58 810 35 00

LES GRANDES RÉFORMES FISCALES

Le deuxième atelier de l'Université d'été s'est attelé au difficile mais passionnant sujet qu'est la fiscalité. Deux experts en la matière ont guidé les discussions, Christian Lüscher, conseiller national, et Nathalie Fontanet, conseillère d'État. Maxime Provini, membre des JLRG, fait une synthèse des débats.



Par Maxime Provini

L'Université d'été proposait 3 ateliers cette année. C'est avec plaisir que je vais vous présenter ici le contenu de l'atelier animé par Christian Lüscher, conseiller national, et Nathalie Fontanet, conseillère d'État. Il était consacré aux grandes réformes fiscales, en particulier le projet fiscal 17 (PF17), la suppression de l'impôt sur la fortune, la fiscalité des PME en raison individuelle et, en invité surprise, le changement de système concernant l'imposition des propriétaires de logements.

L'indispensable réforme de la fiscalité des entreprises

Commençons par un point de situation sur PF17. Ce projet fait suite à l'échec de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et partage les mêmes objectifs que cette dernière. Une réforme dans ce domaine est nécessaire suite aux engagements de la Suisse de s'aligner sur les standards de fiscalité des entreprises européennes, c'est-à-dire à supprimer les statuts spéciaux octroyés à certaines entreprises étrangères. Cela implique pour les cantons d'adapter leurs taux d'imposition. A Genève, le taux de 13,49 % a été articulé, mais le travail parlementaire est en cours. Le canton de Vaud a pour sa part déjà validé sa réforme, qui entrera en vigueur au début de l'année 2019 avec un taux de 13,79 %.

Lors de l'Université d'été, PF17 était encore débattu à Berne mais il était déjà clair, selon Christian Lüscher, qu'il récolterait facilement le soutien nécessaire des deux Chambres fédérales. Cette réforme est, cette fois, portée par Christian Levrat, ce qui devrait permettre une acceptation plus facile par les partis de gauche.

Nathalie Fontanet a présenté quant à elle plus en détail les enjeux et la situation actuelle du projet au niveau cantonal. Cette réforme représentera un des enjeux majeurs du début de cette nouvelle législature. Il faudra faire avec les forces en présence. La conseillère d'État a indiqué qu'elle mettra tout en œuvre pour trouver un compromis. A cette fin, elle a repris les discussions avec tous les acteurs politiques. Pour optimiser

les chances de succès, elle est ouverte à la discussion sur tous les aspects de la réforme, y compris sur le taux d'imposition.

« L'objectif de la réforme est d'éviter le départ de notre canton de grosses sociétés multinationales, qui aurait des effets négatifs considérables. »

Il est clair que les enjeux de PF17 sont énormes. Pour mieux les comprendre, il est primordial de faire la différence entre les baisses de revenus estimées de façon statique et les effets dynamiques de la réforme. Tout d'abord, l'objectif de la réforme est d'éviter le départ de notre canton de grosses sociétés multinationales, qui aurait des effets négatifs considérables. Ainsi, sans réforme, les pertes fiscales pour notre canton seraient très élevées car les entreprises imposées actuellement selon un taux réduit (environ 11 %) partiraient massivement en cas d'imposition au taux ordinaire de 24 %. Ce premier élément n'est pas pris en compte dans les calculs statiques estimant le coût de PF17. De plus, les sociétés genevoises qui verront leur taux d'imposition baissé réinvestiront dans l'économie l'argent ainsi économisé. Les estimations statiques ne prennent également pas en compte cet effet. Ainsi, si les estimations des pertes fiscales ne sont pas dénuées d'intérêt, il faut savoir les relativiser.

Dans le cadre de PF17, la baisse du taux d'imposition ordinaire sera accompagnée de mesures fiscales compensatoires. Afin de ne pas prêter l'objectif de la réforme, Nathalie Fontanet a rappelé qu'il fallait veiller que les mesures d'accompagnement n'impactent pas les entreprises qui sont déjà touchées par une augmentation du taux d'imposition liée à la suppression des statuts spéciaux. Notre conseillère d'État a également expliqué qu'actuellement les grandes sociétés genevoises ont suspendu leurs décisions stratégiques en attendant les résultats de PF17, ce qui démontre encore les énormes enjeux liés à cette réforme.

« Il est primordial de faire la différence entre les baisses de revenus estimées de façon statique et les effets dynamiques de la réforme. »





En termes d'agenda, une votation populaire cantonale autour du deuxième trimestre 2019 permettrait une entrée en vigueur en 2020. Cela limiterait l'impact négatif du retard pris par Genève face à son voisin vaudois et ainsi le risque de départ d'entreprises genevoises en terre vaudoise. Si le canton parvient à négocier un accord porté par l'ensemble des grands partis genevois, ce planning devrait pouvoir être tenu et PF17 entrer en vigueur en 2020.

Le sujet a suscité beaucoup d'intérêts parmi les participants à l'Université d'été et les échanges ont fait ressortir différentes préoccupations. L'une des principales était les pertes fiscales liées à PF17 et les mesures qui permettront d'atténuer ces effets. Face à cette inquiétude, il a été souligné que PF17 permettra de garantir sur le long terme la pérennité des grandes sociétés contributrices sur notre canton. La réforme soutiendra également les PME, car le nouveau taux d'imposition sera un facteur d'incitation à la création de nouvelles PME, ce qui entraînera de nouvelles rentrées fiscales.

L'excèsif impôt sur la fortune

Il est certain qu'il n'y a pas que PF17 qui impactera les recettes fiscales du canton. Les discussions ont ensuite porté sur l'impôt sur la fortune. Avec un taux de plus de 1 %, Genève est le canton ayant le taux le plus élevé de Suisse, à l'opposé du canton de Zoug qui affiche un taux de 0,15 %. Le calcul peut être très rapide pour des grandes fortunes genevoises, surtout une fois l'âge de la retraite atteint.

Christian Lüscher a également souligné que la Suisse est un des seuls pays en Europe à pratiquer un tel impôt. La question de la légitimité de cet impôt se pose clairement. Pour les participants, il est certain que ce sujet doit être débattu à Berne et qu'une évolution est nécessaire. A Genève, un alignement du taux avec un canton comme Zurich, autour des 0,7 %, pourrait déjà éviter quelques déménagements de certaines fortunes.

« A Genève, un alignement du taux de l'impôt sur la fortune avec un canton comme Zurich, autour des 0,7 %, pourrait déjà éviter quelques déménagements de certaines fortunes. »

La suppression de l'impôt sur la valeur locative ?

Enfin, le sujet surprise de l'atelier est abordé : la suppression de l'impôt sur la valeur locative pour les résidences principales, accompagnée de la suppression des déductions de la dette hypothécaire. Pour mieux cerner le débat, quelques chiffres sont précisés, notamment celui de 37,5 %, représentant la part de propriétaires en Suisse qui se réduit à 18 % au niveau genevois. On parle donc d'une réforme qui va concerner une minorité de la population, mais le débat n'en est pas moins intéressant pour autant. En effet, beaucoup de Suisses, et notamment des jeunes, souhaiteraient devenir propriétaires. Se pose donc la question des effets d'un tel changement et la réponse est claire. Selon les calculs effectués à Berne, la suppression de l'imposition sur la valeur locative, couplée avec la suppression des

déductions de la dette hypothécaire, entraînerait une augmentation importante des rentrées fiscales, et donc une péjoration de la situation fiscale des propriétaires.

Il sera donc intéressant et important pour le PLR de suivre attentivement l'évolution des débats à Berne sur ce sujet. Nous devons également et surtout veiller à la mise en place de mesures pour atténuer les effets négatifs sur les propriétaires de biens immobiliers.

Au terme de l'atelier, les participants ont montré un intérêt unanime sur ces sujets fiscaux. L'évolution de PF17, et de toutes les mesures qui accompagneront cette réforme, devront être suivis de près. Le parti place ses espoirs et sa confiance en Nathalie Fontanet pour négocier un bon compromis. Le rendez-vous est pris en 2019 pour la votation populaire pour laquelle le PLR s'impliquera fortement.

L'ACCORD-CADRE ENTRE LA SUISSE ET L'UNION EUROPÉENNE

L'Université d'été a également été l'occasion pour les participants de se pencher sur la relation entre la Suisse et l'Union européenne (UE), et en particulier sur l'accord-cadre actuellement en cours de négociation. Louana Blidi, membre des JLRG, revient sur cet atelier et relève le soutien apporté par les participants à la conclusion d'un tel accord.



Par Louana Blidi

L'historique de nos relations avec l'UE

Le troisième atelier a commencé par le constat, effectué par notre conseiller national Benoit Genecand, que la relation avec l'UE est au cœur de la politique internationale de notre pays. Il a ensuite rappelé les grandes étapes de cette relation depuis 1992. Le 6 décembre de cette même année, 50,3 % du peuple refusaient l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE). Notre pays, que tout lie à l'Europe, a donc cherché à régler ses relations avec son grand voisin d'une autre façon. C'est ainsi que sont nés les accords bilatéraux I, approuvés en votation populaire à 67,2 % en 2000. Ils ont été suivis par les accords bilatéraux II en 2002, qui n'ont pas été contestés par voie référendaire à l'exception de l'accord de Schengen/Dublin accepté par le peuple en 2005.

« L'UE a proposé à la Suisse, dès la conclusion des accords bilatéraux II, que cette collection d'accords disparates soit encadrée par un accord prévoyant notamment un mécanisme de règlement des différends. »

Sous la désignation générique d'accords bilatéraux se cachent en fait de très nombreux accords portant sur des sujets aussi variés que la libre circulation des personnes, les produits agricoles transformés ou la recherche et l'éducation. Inutile donc de souligner la complexité technique de nos relations européennes. L'UE, qui partage cet avis, a donc proposé à la Suisse dès la conclusion des accords bilatéraux II que cette collection d'accords disparates soit encadrée par un accord prévoyant notamment un mécanisme de règlement des différends.

Entretemps, le peuple suisse a approuvé le 9 février 2014 l'initiative dite « contre l'immigration de masse », qui remettait en cause le principe même de la libre circulation des personnes. De là sont nées des complications. En effet, alors que les négociateurs cherchaient à réarranger et à ordonner les relations bilatérales, le peuple suisse en conteste soudain l'un des aspects essentiels.

Les limites d'un accord-cadre

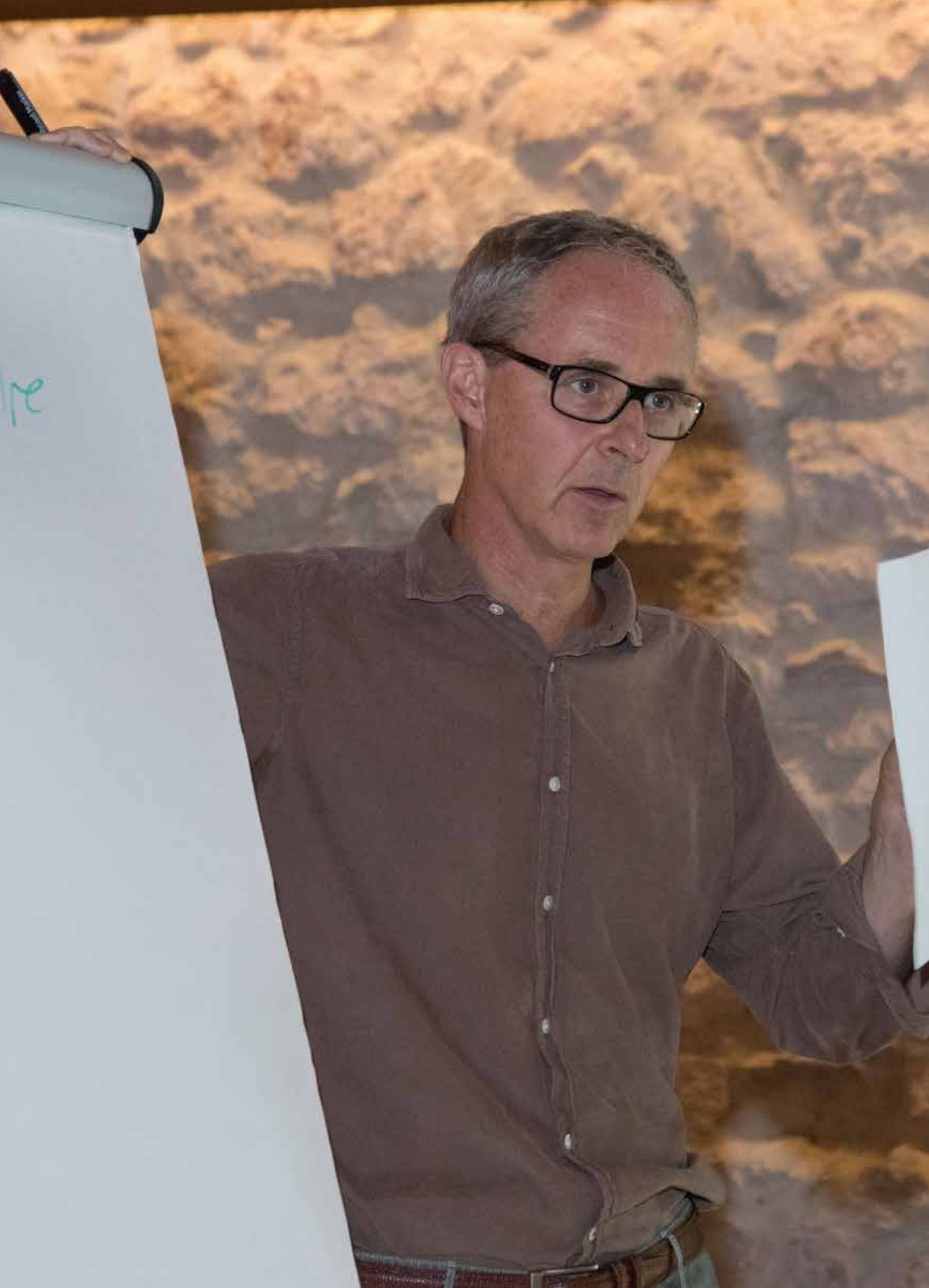
Malgré cela, Benoît Genecand a confiance en la capacité de notre pays à négocier un « bon » accord, soit un accord qui respecte les particularismes helvétiques. En effet, selon lui, le fait que l'Union européenne soit confrontée à de nombreux autres problèmes – et qu'elle n'a donc qu'un temps et une énergie limités à consacrer à la relation avec notre pays – l'amènera probablement à ratifier un accord qui respecte ces particularismes à condition que les grandes lignes du projet lui conviennent.

« En cinquante minutes de discussions passionnantes, les participants ont exprimé un clair soutien à la poursuite de relations étroites avec l'Union européenne, dans le respect des différences qui font notre pays. »

Les interventions des participants à l'atelier ont tout d'abord porté sur le mécanisme de résolution des différends qu'intégrerait l'accord-cadre. Il est clairement apparu qu'il n'était pas acceptable que ce rôle soit dévolu à la Cour de justice de l'Union européenne, soit l'autorité veillant à l'application du droit de l'UE et à l'uniformité de son interprétation sur l'ensemble de son territoire. Il est tout aussi clair que la désignation de cette instance a la préférence de l'UE car cela permettrait de ne pas créer une nouvelle instance *sui generis* chargée uniquement de l'application des traités Suisse-UE. Cependant, conscient de l'impossibilité pour notre pays d'accepter une telle solution, notre grand voisin semble prêt à admettre la création d'un tribunal arbitral, selon notre conseiller national.

Les participants se sont également beaucoup intéressés aux lignes rouges de notre pays dans le cadre des négociations. Benoit Genecand en identifie trois : le maintien des mesures d'accompagnement, la fin des aides étatiques aux entreprises, encore accordées en Suisse mais fortement combattues par l'UE, et l'absence d'octroi de la citoyenneté européenne aux ressortissants suisses.

En cinquante minutes de discussions passionnantes, les participants ont exprimé un clair soutien à la poursuite de relations étroites avec l'Union européenne, dans le respect des différences qui font notre pays.



UNE VRAIE DÉDUCTION FISCALE DES FRAIS DE GARDE DE NOS ENFANTS

Enfin une réduction d'impôts! Après de trop nombreuses années d'augmentations fiscales, le Grand Conseil a accepté lors de sa session de septembre d'augmenter la limite de la déductibilité des frais de garde à 25'000 CHF. Yvan Zweifel, le député auteur de ce projet de loi, revient sur cette victoire.



Par Yvan Zweifel

Après une législature 2013-2018 qui n'aura connu que des hausses fiscales (plafonnement des frais de déplacement, triplement de la taxe d'occupation du domaine public, hausse des impôts sur certains véhicules professionnels, etc.), le Grand Conseil a adopté vendredi 21 septembre, par 57 voix contre 40, le projet de loi du PLR, déposé par votre serviteur, qui prévoit que les frais de garde des enfants soient déductibles jusqu'à 25'000 francs par enfant et par année, contre seulement 4'000 francs aujourd'hui.

Un soutien aux familles

À une époque où les deux membres d'un couple ont souvent l'obligation de chacun travailler pour subvenir financièrement aux besoins de la famille ou tout simplement pour laisser le choix à chacun de continuer à travailler après avoir donné naissance à un ou des enfants, la question de la garde de l'enfant devient fondamentale.

Outre la problématique du nombre de places insuffisantes pour accueillir les jeunes enfants, un autre frein reste le coût de ces structures. Mais le pire, c'est que ce coût n'était jusqu'à présent même pas entièrement déductible d'un point de vue fiscal. En effet, à Genève, seul un maximum de 4'000 francs était déductible annuellement par enfant gardé par un tiers, alors que ce montant ne représente souvent qu'à peine deux mois de garde pour des parents de la classe moyenne. Le canton de Genève était d'ailleurs celui qui prévoyait un plafond parmi les plus bas, alors que c'est justement dans notre canton que les coûts d'une place en crèche sont les plus élevés.

« Le Grand Conseil a adopté le projet de loi du PLR, déposé par votre serviteur, qui prévoit que les frais de garde des enfants soient déductibles jusqu'à 25'000 francs par enfant et par année, contre seulement 4'000 francs aujourd'hui. »

Au niveau de l'impôt fédéral direct (IFD), la déduction maximale autorisée est de 10'100 francs par année et par enfant. Mais même là, le montant est insuffisant et le Conseil fédéral l'a bien compris, puisqu'il a chargé le Département fédéral des finances de préparer un projet visant à passer ce plafond à 25'000 francs, comme cela vient donc d'être voté pour l'impôt cantonal et communal.

Des effets positifs collatéraux

Cette hausse de la déduction permettra également à nos entreprises de trouver plus de main d'œuvre locale, ce qui va aussi dans le sens du vote populaire concernant la limitation de l'immigration de masse en évitant à notre économie de ne plus avoir les ressources humaines nécessaires pour sa progression et donc notre prospérité. De plus, il existe aujourd'hui trop de parents qui, freinés par des coûts importants et le peu de déductions fiscales admises, en viennent à faire garder leurs enfants par des personnes non déclarées, la charge étant moindre. Avec des déductions fiscales en lien avec la réalité du quotidien des jeunes couples, ce recours au travail au noir sera réduit, ce qui est aussi à souligner.

En augmentant les déductions actuellement admises, la majorité du Grand Conseil a suivi le PLR qui souhaite encourager les parents à travailler et faciliter la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

Une mesure juste et raisonnable

Quant à l'argument connu de la gauche prétendant que les communes ne seraient plus en mesure de financer des infrastructures de la petite enfance faute de ressources, il ne tient pas la route. Il convient de souligner que la baisse de rentrées fiscales estimée pour l'ensemble des communes

est de 1,5 millions par année, alors qu'en 2016, ces mêmes communes ont connu des excédents de recettes pour 133 millions. L'association des communes genevoises ne s'y est d'ailleurs pas trompée en appelant à soutenir cette loi.

«Après toute une législature de hausse d'impôts, le PLR démontre qu'il est encore possible, et même urgent, de baisser la pression fiscale dans le canton qui utilise le plus son potentiel fiscal.»

Enfin, il était normal et juste que les frais de garde de nos enfants par des tiers soient déductibles fiscalement, car cela permet à chacun des parents de continuer à travailler et donc d'augmenter les revenus de la famille qui seront, par ailleurs, fiscalisés à leur tour, tout comme les bénéfices des entreprises qui auront à disposition de la main d'œuvre supplémentaire.

Après toute une législature de hausse d'impôts, le PLR démontre qu'il est encore possible, et même urgent, de baisser la pression fiscale dans le canton qui utilise le plus son potentiel fiscal. Nous commençons avec ce projet qui donnera un bol d'air bienvenu aux familles de notre canton!



PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL



Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.

Focus sur...



... le PL 12372 «Sauvons les emplois du commerce genevois» déposé par Jacques Béné. Ce projet de loi autorise les commerces à ouvrir exceptionnellement trois dimanches jusqu'à 17h cette année et l'année prochaine. Il permettra ainsi de concrétiser la volonté populaire qui s'est exprimée dans les urnes en novembre 2016 sans attendre l'adoption d'une convention collective de travail étendue. Une majorité du Grand Conseil a soutenu cette proposition durant la session de septembre. Toutefois, un référendum a été lancé. S'il devait aboutir, la loi ne pourrait pas déployer ses effets pour cette année, mais pourrait s'appliquer pour 2019 après confirmation populaire.



- PL 12290: «Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires»

En bref: ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits

de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèjore pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

- PL 11735: «Pour accélérer la construction de logements»

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

- PL 11462: «Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement»

En bref: le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

- PL 11400: «Pour favoriser la réalisation de logements»

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

- PL 11175: «Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève!)»

En bref: construisons au-dessus du dépôt

TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

- M 2325: «Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité»

En bref: il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



- PL 12349: «Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives»

En bref: ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

- PL 12283: «Frais judiciaires en matière de contrats de consommation»
En bref: ce projet propose de réintroduire les frais judiciaires en matière de contrats de consommation. En effet, ceux-ci avaient été supprimés afin de faciliter aux consommateurs l'accès aux tribunaux. Or, les chiffres démontrent que cette suppression a favorisé essentiellement les sociétés de recouvrement et non les consommateurs.

- PL 12170: «Pour une simplification administrative de la nomination et de la mutation d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires»

En bref: la procédure de nomination, respectivement de mutation d'officiers, de sapeurs-pompiers volontaires est aujourd'hui très technocratique et pèse administrativement sur les communes. Ce projet vise donc une simplification administrative des nominations et des mutations afin de soulager les communes de procédures superflues.

- PL 12067: «Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État»

En bref: le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

- PL 11855: «Mesure d'urgence en faveur de la CPEG»

En bref: les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

- PL 11548: «Caisse de pension de l'État: prise en charge paritaire de la cotisation»

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

- PL 10949: «Recours à la grève et service minimum»

En bref: sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin

d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

- M 2449: «Pour une mise en œuvre effective et efficace de l'article 120 de la Constitution genevoise (encouragement des modes de résolution extrajudiciaire des litiges)»

En bref: cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à encourager la médiation civile, la négociation et la conciliation dans le cadre de la résolution de certains litiges. En effet, ces modes de résolution extrajudiciaire ont pour effet de désengorger les tribunaux tout en résolvant certains litiges plus rapidement et à moindre frais.

- M 2448: «Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises»

En bref: cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

- M 2445: «Rénovons l'administration! (Vol. II - Une mobilité interne efficace au sein de l'État et de ses institutions)»

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du «petit et du grand État» une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

- M 2403: «Rénovons l'administration! (Vol. I - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance)»

En bref: à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'État.

- **R 856: «Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP»**

En bref: dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de la confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

- R 838: «Site internet de la Cour des comptes: NON à la délation anonyme!»

En bref: à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'État, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.



- PL 11716: «Ouverture du samedi»

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

- PL 11715: «Ouverture du dimanche»

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

- PL 11427: «Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations»

En bref: le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



- PL 12264: «Dédutions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés»

En bref: Ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien

et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

- PL 12249: «Déductions accrues en faveur de la prévoyance»

En bref: alors que la prévoyance libre, ou 3e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

- PL 12248: «Pour une vraie déduction fiscale des frais de garde de nos enfants»

En bref: bien qu'il y ait aujourd'hui une pénurie de places de crèche, la déduction des frais de garde est plafonnée à 4000 francs par enfant et par an. Ce montant est pourtant loin de la réalité des dépenses supportées par les parents. Ce projet de loi prévoit donc un plafond plus réaliste de 25'000 francs.

- PL 12247: «Réduisons les impôts des personnes physiques»

En bref: face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5% pour tous les contribuables.

- PL 11491: «Imposition communale au lieu de domicile»

En bref: une réforme majeure pour deux progrès concrets: des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

- PL 8640: «Aménagement de la taxe professionnelle communale»

En bref: il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.



- PL 12018: «Pour un contournement routier du village de Soral»

En bref: ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisa-

tion d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

- PL 11581: «TPG: garantir un service minimum à la population»

En bref: un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

- PL 11547: «TPG: augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance»

En bref: la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

- M 2356: «Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030»

En bref: le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

- M 2199: «Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève»

En bref: un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



- PL 12301: «Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé»

En bref: ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre

et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

- PL 12300: «Evaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER)»

En bref: aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

- M 2472: «Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient»

En bref: cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

- M 2471: «Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients»

En bref: cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

- M 2470: «Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé»

En bref: cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

- M 2469: «Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies: des lieux idéaux pour agir»

En bref: cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

- M 2390: «Plus de personnel soignant formé à Genève!»

En bref: le PLR souhaite que l'État



mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'État ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

- M 2371 : « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref: le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

- M 2323 : « Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève »

En bref: cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

- M 2234 : « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref: cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



- PL 12043 : « Pour une commission consultative équilibrée »

En bref: ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consul-

tative de régulation de la faune, dont les compétences « doublonnent » avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.



- M 2425 : « Doublement du nombre de "Mary Poppins" : plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées »

En bref: le projet « Mary Poppins » permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion vise à doubler le nombre de « Mary Poppins » afin d'augmenter les places de gardes, largement insuffisantes, sur le canton de Genève.

- M 2376 : « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »

En bref: le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

- R 766 : « Reconnaissance et encouragement du bénévolat : pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref: pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



- PL 12141 : « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »

En bref: ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5e à la 11e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant

un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

- PL 12019 : « Maturité professionnelle santé-social »

En bref: le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

- PL 11926 : « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

- M 2456 : « Pour des mesures d'aménagements à l'école qui prennent en compte les spécificités des troubles « dys » ! »

En bref: à la suite d'une décision en 2017 de la Conseillère d'État en charge du DIP de supprimer des aménagements scolaires en faveur des élèves souffrant de troubles « dys », comme la dyslexie, cette motion demande la réintégration de ces mesures qui ont démontré leurs efficacités et sont salués par l'ensemble des milieux concernés.

- M 2404 : « Révolution 4.0 : pour une école en harmonie avec son temps »

En bref: le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

- M 2357 : « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref: afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité

professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

- M 2306: «Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices»

En bref: malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

- M 2305: «En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève»

En bref: suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

- M 2218: «Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises»

En bref: la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

LE PLR FIDÈLE AU SAMEDI DU PARTAGE

«Deux samedis par année, des bénévoles du PLR s'activent devant la Migros de Thônex pour récolter des vivres dans le cadre du Samedi du partage. Fabienne Gauthier, responsable de la commission de mobilisation permanente, nous explique la genèse de cette participation du parti.»



Par Fabienne Gauthier

La commission de mobilisation permanente

La naissance du PLR a reçu en dot des libéraux une commission de «mobilisation permanente» que j'avais l'honneur de présider. Cette commission a pour but de faire de la politique différemment. A savoir être sur le terrain, à la rencontre de notre électorat, de l'écouter et avant tout de vivre en dehors de notre milieu politique et aussi d'organiser des actions ponctuelles hors période de campagnes électorales. C'est ainsi la commission de mobilisation permanente qui instaura la distribution de tartes aux pruneaux la veille du Jeûne Genevois à la place du Molard.

Ceci amena les membres de la commission à se dire que nous, le PLR, pouvions nous engager dans des actions bénévoles. C'est ainsi que les bénévoles PLR ont eu le plaisir de courir le marathon avec une jeune fille handicapée de Clair Bois, d'aider Clair Bois lors d'une réception en servant l'apéritif, d'offrir et servir un repas au Jardin de Montbrillant, le restaurant pour les démunis, et surtout d'avoir une équipe de bénévoles lors du Samedi du partage. Cette action, qui consiste à remplir des palettes de denrées non périssables offertes par les consommateurs aux plus démunis, a lieu deux fois l'an en juin et novembre.

Le stand PLR du Samedi du partage

Étant investie indirectement dans les Samedis du partage au travers de la Fédération du commerce genevois, entre autres fondatrice avec l'Hospice Général, et le Centre genevois du volontariat, qui se charge de coordonner le bénévolat, j'ai eu le plaisir d'annoncer qu'une équipe de bénévoles PLR allait

«tenir boutique de récolte des denrées» et que nous souhaitions être affectés sur un seul site. C'est avec six fidèles que nous avons débuté cette magnifique action à l'époque basés dans l'immense magasin Jumbo au centre d'Interio. Une belle équipe de vaillantes composée de notre conseillère d'État, Nathalie Fontanet, et de nos trois «Maudettes», Chryso Cook, Helena Rigotti et Natacha Buffet-Desfayes, en retard et que nous désespérions de voir arriver. Pour accompagner ces cinq femmes, le charmeur Antoine Barde, mon inséparable ami, toujours fidèle au Samedi du Partage.

Notre équipe de bénévoles s'est depuis largement étoffée. Nous sommes environ vingt personnes actives à la Migros de Thônex désormais. Je me fais un plaisir de transmettre, à la page suivante, le témoignage de mon ami Benoit Genecand, super bénévole depuis des années.

La prochaine édition du Samedi du Partage aura lieu le 24 novembre 2018. L'équipe de bénévoles du PLR sera sur le terrain comme d'habitude. Nous accueillons toujours avec plaisir de nouveaux volontaires. N'hésitez ainsi pas à me contacter par mail (fabgautier@me.com)!



TÉMOIGNAGE DE BENOIT GENECAUD, FIDÈLE BÉNÉVOLE

Depuis cinq ans (plus peut-être?) je me rends deux fois l'an à Thônex pour les Samedis du partage. Une seule fois, nous avons fait une infidélité à la Migros de Thônex pour la Coop de Vésenaz : c'était moins bien. On ne touche pas impunément aux rituels!

Chaque fois, c'est la même journée. Levé tôt pour prendre la première tranche horaire, de 8h15 à 11h30, traverser à vélo la ville encore calme (c'est toujours un samedi!), avaler la montée jusqu'à l'école internationale, puis se laisser glisser le long de la route de Chêne puis la rue de Genève jusqu'à la Migros. Après on retrouve les habitués, qui sont plutôt des habituées! On met nos beaux tabliers bleus floqués PLR et on se partage les tâches: qui a l'entrée pour distribuer les sacs et expliquer l'action, qui devant la palette pour ranger les paquets de pâtes, les conserves, les Pampers, les bouteilles d'huiles, les savons, les chocolats et autres jouets parfois. Et c'est parti!

Le jeu à chaque fois étant de remplir le plus de palettes. Mais aussi de faire quelques jolis brins de causerie. Entre bénévoles, bien sûr. On n'est pas là pour rigoler? Si un peu justement, c'est ce qui fait l'agrément. On fait des selfies, évidemment que l'on poste dûment sur notre ami Facebook. Causerie avec le personnel aussi. Toujours très accueillant. Enfin, pas toujours, on a eu un temps un gérant peu coopérant, mais tout est rentré dans l'ordre et le sourire et la bonne volonté de la Migros sont de retour et remarquables. Et aussi, surtout, causerie avec les clients du grand magasin. Qui sont pour certains d'entre eux, aussi nos fournisseurs en ce jour de partage. Ils veulent

nous dire merci pour cette action dont ils apprécient le côté local, les marchandises collectées profitant à des associations actives sur Genève. Parfois, ils arrivent vers notre palette avec un paquet de pâtes extrait de leurs commissions. Parfois, il faut aller les aider à la caisse pour porter le sac du Samedi du partage, décoré par Zep, plein à ras bord!

On pourrait écrire un livre sur la bonne manière de remplir une palette. Comment trier entre les marchandises. Comment tenir compte de leur forme, de leur résistance, de leur nature pour que l'ensemble soit le plus parfait possible. Mais de toute manière, à la fin, c'est Antoine Barde qui fait les assemblages les plus parfaits!

En juin, on prend la pause-café (eh oui, même les bénévoles, ou surtout les bénévoles, ont droit à une pause-café, offerte par la Migros) sur la terrasse à l'arrière qui donne sur un carré de verdure bien arboré. En novembre, on reste plutôt à l'intérieur avec notre plateau café-croissant-*Tribune de Genève*. On y croise d'ailleurs souvent un journaliste de la Julie. Un dénommé Bob, justement les samedis.

À 11h30, on passe le relai. Les bras un peu plus musclés, le dos parfois raidi de s'être penché cent fois pour ranger – j'aime mieux être « à la palette » – mais heureux du devoir accompli! D'avoir donné de son temps pour une action simple, pratique et tellement évidente. Reste pour moi à regagner la Ville à vélo. Facile: c'est, à l'exception du petit raidillon du goulet de Chêne-Bougeries, pratiquement que de la descente!

CONSEIL ADMINISTRATIF : LES RAISONS D'UNE CANDIDATURE

Le PLR Ville de Genève se met déjà en ordre de bataille pour les élections municipales de 2020. Son assemblée générale a désigné fin septembre le candidat au Conseil administratif. Heureux vainqueur, Simon Brandt, député, conseiller municipal et président du PLR Ville de Genève, souligne l'importance de rééquilibrer l'exécutif de la Ville.



Par Simon Brandt

Il y a quelques semaines, une très large majorité des membres du PLR Ville de Genève m'ont fait confiance afin de porter les couleurs de notre parti pour la prochaine élection au Conseil administratif. Je souhaite les en remercier sincèrement et les assurer que j'essayerais de m'en montrer digne. Ceci avec la même motivation que lorsque j'ai repris la présidence de l'association municipale en juin 2015.

Faisant suite à cette désignation, j'ai le plaisir de vous informer que les candidatures au Conseil municipal pour la Ville de Genève seront ouvertes prochainement afin de constituer la liste la plus représentative, la plus forte et la plus solide possible en vue des prochaines élections. Je suis à disposition pour toute question à ce sujet.

Vers un exécutif plus équilibré

Le PLR n'est plus représenté au Conseil administratif depuis 2012, date de l'élection de Pierre Maudet au Conseil d'État. Il est aujourd'hui plus que temps pour notre parti de récupérer un siège à l'exécutif, afin de pouvoir participer aux affaires de la cité. La raison n'est pas seulement politique. Elle est aussi institutionnelle. Aujourd'hui, l'équilibre politique voudrait que l'exécutif municipal comporte au moins deux sièges de droite afin d'être véritablement représentatif des forces en présence en Ville de Genève. Ce qui serait aussi un gage de meilleur fonctionnement de la municipalité par rapport à la présente législature municipale, qui est pour le moins chahutée. Ceci en raison du déséquilibre total entre un Conseil administratif composé à 80 % de magistrats de gauche et un Conseil municipal possédant une légère majorité à droite (43 sièges sur 80).

« Dans les quelques 18 mois qui nous séparent des élections 2020, nous allons ainsi nous atteler à construire et proposer un projet politique afin d'améliorer les choses en Ville de Genève. »

L'arrivée d'un second élu de droite au sein de l'exécutif permettrait ainsi à notre Ville de retrouver un équilibre politique en adéquation avec celui du Conseil municipal.

Ce serait ainsi le début de la fin des conflits, car le Conseil administratif serait alors beaucoup plus représentatif des forces politiques en présence en Ville de Genève.

Des dépenses publiques à maîtriser

Pour ma part, je souhaite montrer d'ici les prochaines élections que notre projet politique peut contribuer à améliorer la qualité de vie pour l'ensemble de nos concitoyens. Nous devons à la fois écouter la légitime volonté d'une majorité de la population de ne pas procéder à des coupes budgétaires intempestives, mais également ceux qui souhaitent voir une partie de l'argent public être mieux redistribué. Tant il n'est pas normal que ce soit toujours les mêmes qui profitent des subventions publiques.

Pour étayer cet argument, on rappellera que le budget municipal était d'environ 978 millions de francs en 2002. Il a ainsi augmenté de 250 millions de francs en 16 ans, vu qu'il se monte à plus de 1,23 milliards de francs pour le budget 2019. Le tout pour une population de 202'000 habitants. Est-ce que la qualité de vie est pour autant au rendez-vous pour chacun d'entre nous? Avons-nous vu notre cité s'embellir au vu des montants investis?

« Si je ne peux pas vous garantir que le succès sera au rendez-vous, je peux par contre vous promettre que je ferai de mon mieux pour l'atteindre avec l'aide du comité de l'association PLR Ville de Genève et du groupe municipal. »

En comparant l'évolution du budget municipal à celle de la population, on découvre qu'en 2003, on dépensait 5360 francs par habitant en Ville de Genève, ce montant atteignant 5802 francs en 2007. Celui-ci est ensuite passé à 5907 francs en 2012, avant de dépasser les 6000 francs et d'atteindre 6039 francs de dépenses par habitant en 2015.

Aujourd'hui, nous en sommes à 6081 francs de dépenses prévisionnelles par habitant pour 2019. Vivez-vous pour autant mieux à Genève? La réponse est non. Nous ne devons cependant pas forcément dépenser moins mais dépenser mieux. Car si nous ne pouvons pas continuer à vivre à crédit,

financier et écologique, sur le dos des générations futures, nous devons cependant garantir des prestations publiques suffisantes et répondre aux légitimes besoins culturels et sociaux de nos concitoyens.

Dans les quelques 18 mois qui nous séparent des élections 2020, nous allons ainsi nous atteler à construire et proposer un projet politique afin d'améliorer les choses en Ville de Genève. Ceci dans la droite ligne de notre action au Conseil municipal.

Si je ne peux pas vous garantir que le succès sera au rendez-vous, je peux par contre vous promettre que je ferai de mon mieux pour l'atteindre avec l'aide du comité de l'association PLR Ville de Genève et du groupe municipal. J'espère ainsi vous voir nombreux lors des prochains événements de notre association et me réjouir d'ores et déjà de faire campagne à vos côtés.





Université d'été du PLR





Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00